



**International POPs Elimination Network**

La présente porte sur l'insecticide endosulfan et la *Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants* (« **POPs** »).

Tel que vous le savez sûrement, l'endosulfan est sur le point d'entrer dans le processus de considération des polluants organiques persistants lors de la quatrième réunion du Comité d'étude des POPs (le « **Comité** ») qui se tiendra à Genève ce mois d'octobre. Le Comité examinera la proposition de l'Union Européenne soumettant que l'endosulfane rencontre les critères de sélection pour un POP, tel que prévu à l'annexe D de la *Convention de Stockholm*.

*International POPs Elimination Network* et *PAN International* soutiennent cette position à l'effet que l'endosulfan rencontre ces critères de sélection et sont d'avis que cet insecticide devrait être admis dans le processus de considération. À cet égard, nous vous référons au résumé ci-joint de *PAN International*, lequel examine la preuve scientifique relative à chacun des critères de sélection.

La présente vise donc à obtenir votre appui relativement à l'admission de l'endosulfan dans le processus de révision des POPs. Cela engendra un examen rigoureux de l'endosulfan par le Comité d'étude des POPs dans le cadre du processus prévu à l'annexe E de la Convention.

Nous prenons cette mesure en raison de notre expérience avec un nombre de communautés et de notre compréhension de la littérature scientifique. Nous sommes grandement préoccupés quant aux présents effets produits par l'endosulfan sur l'environnement et la santé humaine. Des cas sérieux d'empoisonnement sont survenus en Afrique, en Inde et en Amérique Latine et, la contamination environnementale est bien répandue et persistante. Ses effets à large spectre affectent certains insectes bénéfiques et, l'endosulfan est hautement toxique pour la vie aquatique, les oiseaux, les mammifères et certains microorganismes.

En Afrique de l'Ouest, plusieurs centaines de fermiers de coton sont décédés suite à une exposition professionnelle à l'endosulfan et plusieurs autres personnes sont mortes en raison d'expositions non-professionnelles à cet insecticide, notamment en raison de contamination de nourriture. Par exemple, au cours des années 2000 à 2003, l'endosulfan a causé quatre cent (400) cas d'empoisonnements au Bénin parmi lesquels on comptait trois cent quarante-sept (347) cas mortels, comptant pour soixante-neuf pourcent (69%) de tous les cas d'empoisonnement de pesticides dans ce pays. Des enquêtes effectuées par *PAN Africa* en 2003 et 2004 dans les régions de la

culture du coton du Sénégal ont identifié l'endosulfan comme étant la cause de plus de quarante pourcent (40 %) des cas (Glin et al 2006). Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont par la suite interdit l'endosulfan.

Dans la région de Kasargod du Kérala en Inde du Sud, l'épandage aérien de l'endosulfan des plantations de noix de cajou effectué pendant vingt (20) ans a causé des maladies, la mort et des déformations parmi les habitants des villages avoisinants. Plusieurs problèmes congénitaux, reproductifs et neurologiques à long terme ainsi que d'autres effets causés par l'endosulfan ont été rencontrés, incluant des déformations congénitales, de la paralysie cérébrale, de l'épilepsie, une baisse du QI, des déficiences et retards intellectuels, un retard de développement sexuel chez l'homme, le cancer, la perte de vue, des problèmes de nez, d'oreilles et de gorge. Une étude effectuée par le Comité du district de Kasargod a révélé un taux d'incapacité soixante-treize pourcent (73%) plus élevé que la norme pour le Kérala et le pourcentage d'handicaps moteurs et de retards intellectuels pris ensemble était de cent sept pourcent (107%) plus élevé que la norme (Quijano 2002, NIOH 2003). L'endosulfan a par la suite été interdit au Kérala et le gouvernement du Kérala concentre actuellement ses efforts à fournir des soins pour les victimes. Environ 2000 personnes sont inscrites. Certaines victimes et/ou familles ont été indemnisées financièrement par le gouvernement du Kérala, incluant les familles d'au moins cent trente-cinq (135) victimes décédées (Venugopal 2008).

Nous sommes conscients que certains pays sont d'avis que l'endosulfan est essentiel à leur agriculture, par contre, le nombre de pays qui utilise toujours cet insecticide décroît. Au moins cinquante cinq (55) pays ont trouvé d'efficaces alternatives et ont interdit l'endosulfan : l'Autriche, le Bahreïn, la Belgique le Belize, le Bénin, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Cambodge, le Cap-Vert, la Colombie, la Côte-d'Ivoire, la République de Chypre, la République Tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, la Gambie, l'Allemagne, la Grèce, la Guinée-Bissau, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Jordanie, le Koweït, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Malaisie, le Mali, Malte, la Mauritanie, les Pays-Bas, le Niger, le Nigeria, la Norvège, le sultanat d'Oman, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la Roumanie, l'Arabie saoudite, le Sénégal, la République de Singapour, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, le Sri Lanka, Ste-Lucie, la Suède, la Syrie, le Tchad, les Émirats Arabes Unis, le Royaume-Unis.

La question de savoir si l'endosulfan est toujours nécessaire ou celle de savoir si on doit remplacer cet insecticide par d'autres alternatives moins dommageables ne peuvent être évaluées que dans le cadre du processus du Comité d'étude des POPs. L'annexe F de la Convention de Stockholm prévoit une évaluation rigoureuse des aspects socio-économiques de l'utilisation de l'endosulfan et, si le Comité en venait à la conclusion que l'utilisation de l'endosulfan est impérative, sont inclusion à la Convention pourrait alors être empêchée ou encore le Comité pourrait alors prévoir des exemptions pour en permettre l'utilisation.

C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'il est très important que l'endosulfan soit judicieusement étudié par l'expertise scientifique du Comité d'étude des POPs et que nous vous invitons à appuyer ce processus.

Recevez nos cordiales salutations.

**INTERNATIONAL POPS ELIMINATION NETWORK (IPEN):**

**Dr Mariann Lloyd-Smith PhD (Droit)**

Coprésident, International POPs Elimination Network

Conseiller sénior, National Toxics Network Inc.

PO Box 173 Bangalow NSW 2479, Australie

(612) 66815340 / 0413 621557

[biomap@oztoxics.org](mailto:biomap@oztoxics.org)

<http://www.ntn.org.au>

**PESTICIDE ACTION NETWORK (PAN) INTERNATIONAL**

<http://www...pan-international.org/panint/?q=node/33>

qui comprend:

**Pesticide Action Network Africa (PAN Africa)**

Coordonnateur régional: **Abou Thiam**

BP: 15938 Dakar-Fann

Dakar, Sénégal

Tél.: (221) 825 49 14

Télécopieur: (221) 825 14 43

[panafrica@pan-afrique.org](mailto:panafrica@pan-afrique.org)

<http://www.pan-afrique.org>

**Pesticide Action Network Asia & The Pacific (PAN AP)**

Coordonnateur régional: **Sarojeni V Rengam**

P.O. Box 1170, 10850 Penang, Malaisie

Tél: 604-657 0271 or 604-656 0381

Télécopieur: 604-6583960

[panap@panap.net](mailto:panap@panap.net)

<http://www.panap.net>

**Pesticide Action Network Europe (PAN EU)**

Coordonnateur régional: **Carina Weber**

Nernstweg 32, D-22765 Hambourg, Allemagne

Tél.: +49-40-39.91.910-0

Télécopieur: +49-40-390.75.20

[info@pan-germany.org](mailto:info@pan-germany.org)

<http://www.pan-germany.org>

**Red de Acción en Plaguicidas y sus Alternativas de América Latina (RAP-AL)**

Coordonnateur régional: **Javier Souza**

Centro de Estudios sobre Tecnologías Apropriadas de la Argentina  
Rivadavia 4097, P.O. Box 89 (1727), Marcos Paz, Buenos Aires  
Telefax: (54220) 4772171  
javierrapal@yahoo.com.ar  
<http://www.rap-al.org/>

**Pesticide Action Network North America (PANNA)**

Coordinatrice régionale: **Kathryn Gilje**  
49 Powell St., Suite 500  
San Francisco, CA 94102, Etats-Unis d'Amérique  
Tél: (415) 981-1771 (code du pays : 1)  
Télécopieur : (415) 981-1991 (code du pays : 1)  
panna@panna.org  
<http://www.panna.org>